

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-2600  
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone (416) 325-2600  
Télécopieur (416) 327-9063



Le 11 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Avec la création de 46 000 emplois à temps plein au mois de mars, il est indéniable que la reprise économique de l'Ontario est maintenant bien amorcée. Malgré cette poussée positive, l'Ontario fait face à un déficit budgétaire important, et nous devons travailler en collaboration pour équilibrer le budget. Nous devons ensemble faire les bons choix pour protéger nos gains dans le secteur de l'éducation et assurer la viabilité et la résilience à long terme de notre système d'éducation public.

Le gouvernement est déterminé à préserver les progrès notables accomplis au cours des huit dernières années : poursuite du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, maintien de la réduction de l'effectif des classes et protection de 20 000 postes d'enseignants et de personnel de soutien.

À la fin mars, le ministère de l'Éducation a exposé dans le budget provincial le cadre fiscal proposé pour l'éducation. Le financement par conseil scolaire a été communiqué au moyen des allocations proposées par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2012-2013. Je vous écris aujourd'hui pour insister sur le fait que nous devons respecter ce cadre et que, pour ce faire, nous avons besoin de votre soutien.

Pour réaliser notre plan financier et protéger les services éducatifs sur lesquels comptent les familles, le plan du gouvernement exige une gestion ferme des coûts de rémunération actuels et futurs, qui incluent les salaires, les avantages sociaux et les prestations de retraite. Dans le budget, nous avons proposé le gel des salaires, y compris le gel de la grille salariale et des modifications aux régimes de gratifications payées à la retraite et d'accumulation des journées de maladie; nous avons aussi exprimé notre intention d'améliorer la viabilité des régimes de retraite du secteur public. [À titre d'information, vous trouverez ci-joint l'énoncé du budget 2012-2013 sur ce sujet.](#)

Ces mesures que nous proposons doivent s'appliquer à tout le personnel, syndiqué et non syndiqué, y compris au personnel enseignant, au personnel de soutien, à la direction et à la sous-direction des écoles, aux agentes et agents de supervision, aux directions de l'éducation et au personnel des conseils scolaires de tout niveau. Nous nous attendons à ce que vous appliquiez ces mesures uniformément à l'ensemble de votre conseil scolaire.

Nous avons fait ces choix pour préserver les emplois du personnel enseignant et du personnel de soutien, et pour protéger l'enseignement en salle de classe pour nos élèves. Même si nous nous attendons à surmonter les défis fiscaux actuels et à sortir de cette situation encore plus forts, nous savons que ces changements sont nécessaires pour assurer la viabilité à long terme de notre système d'éducation de classe mondiale.

Dans l'intervalle, nous poursuivons avec résolution le processus des tables de discussion provinciales (TDP), et nous vous demandons de l'appuyer. L'objectif de ce processus est de veiller à ce que toutes les négociations de conventions collectives locales se conforment aux paramètres fiscaux établis dans le budget. Tout comme les deux TDP précédentes, qui ont eu lieu en 2005 et 2008, ce processus veillera à créer un climat de stabilité au sein du secteur de l'éducation en Ontario, nous aidera à nous concentrer sur les élèves et à améliorer les gains notables réalisés sur les plans du rendement et du bien-être des élèves.

Alors que la plupart de nos partenaires représentant le personnel enseignant et le personnel de soutien continuent de prendre part au processus des TDP, certaines fédérations d'enseignants ont indiqué leur intention de commencer les négociations collectives locales. Je dois dire que je préférerais franchement que toutes les fédérations continuent de participer aux TDP ou y retournent, mais s'il s'avère que certaines négociations locales devaient avoir lieu, je m'attends à ce que les conseils scolaires assument leurs responsabilités à l'égard des familles ontariennes et négocient des conventions qui respectent les paramètres fiscaux du gouvernement et qui n'aient pas d'effets négatifs sur le rendement des élèves ou sur l'enseignement en salle de classe.

Si vous recevez un avis de négociation locale de l'un des syndicats, je vous demande de m'en informer immédiatement. Veuillez également communiquer avec le Ministère avant de finaliser une convention collective, afin d'en vérifier la conformité aux paramètres fiscaux.

Les présidences des conseils scolaires ont dû recevoir aujourd'hui une note de service sur le même sujet de la ministre de l'Éducation.

Vous recevrez sous peu une note de service B qui vous fournira de plus amples renseignements sur nos attentes concernant la mise en œuvre par les conseils scolaires des mesures annoncées dans le budget et qui clarifiera nos attentes concernant les négociations collectives par les conseils scolaires.

Je vous remercie de votre engagement à collaborer pour que nous puissions continuer d'offrir aux élèves de la province les opportunités nécessaires, et qu'ils méritent, pour leur assurer un avenir prometteur.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

George Zegarac